Luxembourg, le 19 mars 2014

Dépôt Commission de l'Environnement Commission de l'Economie Henri Kox, Franz Fayot Présidents

Motion

proposée par la Commission de l'Environnement et la Commission de l'Economie en relation avec le document

COM (2014) 15 : COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU CONSEIL, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ET AU COMITÉ DES RÉGIONS - Un cadre d'action en matière de climat et d'énergie pour la période comprise entre 2020 et 2030

La Chambre des Député-e-s

- en relation avec la définition d'un cadre d'action en matière de climat et d'énergie de l'Union européenne pour la période comprise entre 2020 et 2030 ;
- considérant que l'Union européenne a beaucoup progressé depuis l'adoption de son premier paquet de mesures concernant le climat et l'énergie en 2008;
- saluant que les pays de l'UE sont désormais en bonne voie pour atteindre les objectifs fixés pour 2020 en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (-20% par rapport à 1990) et d'énergies renouvelables (20% de la consommation), et des progrès notables ont été accomplis en ce qui concerne l'efficacité énergétique (+20%) grâce à des bâtiments, des produits, des procédés industriels et des véhicules plus performants;
- sachant que ces objectifs dans les trois domaines ont joué un rôle clé en tant que moteur de ces progrès, garantissant la pérennité de plus de 4,2 millions d'emplois dans diverses éco-industries et le maintien de la croissance pendant la crise;
- sachant que l'UE assure son alimentation en énergie par des importations à hauteur de 3 % du PIB européen soit une dépense d'environ 450 Mrd. € par an, dont 150 Mrd. d'importations de pétrole, gaz et charbon de la seule Russie;
- saluant l'initiative dans ce contexte des Ministres Etienne Schneider (Economie) et
 Carole Dieschbourg (Environnement) d'envoyer le 20 janvier 2014 une lettre commune
 à Madame Connie Hedegaard et Monsieur Günther Oettinger, responsables au niveau
 de la Commission européenne dans les domaines climat et énergie dans laquelle les
 Ministres luxembourgeois se rallient aux Ministres d'Allemange, de France, d'Autriche,
 de Belgique, des Pays-Bas, d'Italie, du Portugal et d'Irlande pour souligner que
 « comme nos collègues, nous défendons le principe d'un objectif ambitieux pour les
 énergies renouvelables à l'horizon 2030. Cet objectif créera un environnement

économique sûr, préalable indispensable aux investissements. Au niveau mondial, dans les décennies à venir, plus de 60% des investissements dans les nouveaux moyens de production énergétiques seront dédiés aux énergies renouvelables. L'Europe doit rester le leader dans ce secteur y compris dans le domaine de l'innovation et de la recherche » ;

- considérant que le 5 février 2014 le Parlement européen a fixé les objectifs pour 2030 en matière de l'efficacité énergétique (40%), des énergies renouvelables (au moins 30% de la consommation finale) et de la réduction des émissions de gaz à effet de serre (au moins 40% comparé à l'année 1990);
- considérant que les Ministres Etienne Schneider (Economie) et Carole Dieschbourg (Environnement) ont plaidé dans leurs respectifs Conseils des ministres de l'Energie et de l'Environnement pour des objectifs ambitieux en matière d'efficacité énergétique, des énergies renouvelables et du climat;
- estimant que ces objectifs sont en accord avec le programme gouvernemental 2013-2018 et notamment le passage suivant : « Le Gouvernement s'engagera résolument au niveau de l'Union européenne en faveur d'objectifs ambitieux et contraignants que ce soit dans le domaine de l'efficacité énergétique, des énergies renouvelables ou de la protection climatique et en fera une priorité diplomatique lors de la Présidence en 2015 »,

invite le Gouvernement

Hen

- à poursuivre tous les efforts nécessaires pour atteindre les objectifs fixés pour 2020 en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (-20% par rapport à 1990), en matière de la promotion d'énergies renouvelables (20% de la consommation) et de l'efficacité énergétique (+20%);
- à plaider pour des objectifs communautaires ambitieux et contraignants pour 2030 en matière d'efficacité énergétique, d'énergies renouvelables (au moins 30% de la consommation finale) et de réduction des émissions de gaz à effet de serre (40% comparé à l'année 1990), tout en précisant que l'objectif pour les énergies renouvelables au niveau national et en cas de nécessité les mesures de soutien financier y relatives seront fixées début 2016 suite à une évaluation dans ce domaine;
- à défendre ces objectifs contraignants lors des futures réunions au niveau communautaire, notamment lors du Conseil européen des 20 et 21 mars 2014 ;
- à préserver la compétitivité de l'industrie et de l'économie européenne à court terme en prenant des mesures concrètes pour réduire le coût de l'énergie pour les entreprises et industries concernées, également en utilisant les potentiels en matière d'efficacité énergétique;

• à tenir informé la Chambre des Député-e-s en relation avec les évolutions dans ces dossiers au niveau communautaire.

Franz FAYOT